



République Française

Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève

Extrait du registre des délibérations

Communauté de communes du Clermontais

Date de la convocation	17 Mai 2018	Séance du : 30 Mai 2018
	Votes : 40	L'An Deux Mille dix-huit, le 30 Mai à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 30	Pour : 40	
Absents : 5	Contre : 0	
Représentés : 10	Abstention : 0	

Étaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieuranc Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Eric VIDAL (Villeneuve)

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Maryse FABRE (Canet) représentée par M. Claude REVEL (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet) représentée par M. Michel SABATIER (Canet), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault) représenté par M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault) représentée par M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Serge DIDELET (Mourèze) représenté par Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan)

Absents : M. Marc FAVIER (Canet), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Jean COSTES (Salasc)

Objet : Transfert des compétences eau et assainissement - Convention de gestion d'équipements et de fourniture en gros d'eau potable pour les besoins des communes de Saint Félix et Ceyras avec la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault

Monsieur REVEL rappelle que jusqu'au 31 décembre 2018 la commune de Saint Félix de Lodez dépendait du Syndicat intercommunal des eaux du Pic Baudille.

Par suite du transfert des compétences eau et assainissement au 1er janvier 2018, le Syndicat du Pic Baudille a été dissous et ce sont les Communautés de communes du Clermontais et de la Vallée de l'Hérault (CCVH) qui sont devenues compétentes sur la commune de Saint Félix de Lodez.

Monsieur REVEL précise que le réservoir de Saint Félix de Lodez dispose des commandes assurant le bon fonctionnement de l'ensemble du réseau, dont la majeure partie est transférée à la CCVH avec le personnel correspondant.

Pour ces raisons il est proposé que la gestion des équipements (captage de Rabieux et Réservoir de Saint Félix) soit assurée par la CCVH pendant une période d'un an afin de permettre d'assurer la continuité de la production d'eau potable à la fois pour le territoire des communes concernées au sein de la CCVH mais aussi pour les communes de Saint Félix de Lodez et Ceyras dépendantes de cette ressource.

Dans un souci de bonne gestion et de continuité de service, la Communauté de communes du Clermontais et la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault souhaitent mettre en place un accord pour la vente d'eau au profit des communes de Saint Félix et Ceyras.

Le projet de convention ci-joint précise les modalités de gestion des équipements précités, les modalités techniques d'approvisionnement et le prix de vente d'eau à hauteur de 0,65 € / m3.

Considérant l'avis favorable émis par la commission moyens généraux réunie le 23 Mai 2018 sur cette proposition.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur REVEL, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE les modalités de gestion des équipements précités, les modalités techniques d'approvisionnement et le prix de vente d'eau à hauteur de 0,65 € / m3 tels que présentés dans la convention jointe,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX